

Trophée Hivernal



SAISON 2019-2020

REGLEMENT DU TROPHEE

CLUBS PARTICIPANTS

FORGES-LES-BAINS - MENNECY CHEVANNES - SENART - VAL-GRAND

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque rencontre est ouverte à tous les joueurs hommes ou femmes membres de l'association ou de l'amicale de leur club . Les joueurs (joueuses) non abonnés au club devront, pour participer aux rencontres, s'acquitter du green fee. Les Capitaines le préciseront sur la liste des joueurs (joueuses) par la mention GF.

Par ailleurs, le certificat médical est exigé pour l'ensemble des rencontres.

Tous les joueurs (joueuses) participant à une rencontre devront payer au golf hébergeant l'épreuve **30 € par personne (25 € pour le repas et 5 € pour les droits de jeu, répartition indicative, à définir par chaque golf)**.

Une des conditions d'inscription et de sélection des joueurs (joueuses) pour cette compétition est donc la **participation obligatoire au repas** à l'issue des rencontres.

PARTICIPATION A LA DOTATION

Le montant de la participation à la dotation pour chaque rencontre est fixé à 5 € par participant(e).

Une partie des sommes recueillies servira à l'achat des lots (bouteilles de vin) récompensant les lauréats de chaque rencontre.

Le solde sera consacré à payer le pot de clôture de la compétition le jour de la dernière rencontre.

DATES ET HEURES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront aux dates et heures suivantes, définies par les Capitaines.

La date et l'heure d'une rencontre pourront éventuellement être modifiées par accord mutuel des Capitaines.

En ce qui concerne les horaires, le rendez-vous est fixé à 8h30 pour un départ à 9h00.

- Match à Val-Grand----- Jeudi 14 Novembre 2019
- Match à Forges-les-Bains----- Lundi 2 Décembre 2019
- Match à Sénart ----- Mardi 14 Janvier 2020
- Match à Mennecey Chevannes ----- Mardi 4 Février 2020

DEROULEMENT DES RENCONTRES

Chaque club sera représenté par 12 joueurs (joueuses) maximum.

L'index maximum pris en compte pour le calcul des scores est de **30**. Les compétiteurs dont l'index est > à 30 verront celui-ci ramené au maximum toléré.

Les joueurs (joueuses) de chaque équipe seront classés dans l'ordre croissant des index.

Chaque club a la possibilité d'inscrire un maximum de 2 remplaçants(tes) afin de pallier une défection éventuelle. **Les remplaçants(tes) qui ne participent pas à la compétition ont le droit de jouer sur le parcours et de participer au déjeuner ; ils doivent s'acquitter de la participation, soit 30 €.**

PREPARATION DES RENCONTRES

Afin de préparer la composition du tableau des rencontres, chaque club se déplaçant transmettra, au moins 3 ou 4 jours à l'avance, au club recevant la constitution de son équipe en précisant les noms, prénoms, Index, et n° de licence des joueurs (joueuses), les remplaçants éventuels et les joueurs non-membres qui paieront leur green-fee..

FORMULE DE JEU

La formule de jeu adoptée est : STABLEFORD.

Les départs se feront en shot gun par parties de 3 ou 4 joueurs (joueuses).

Les index pris en compte sous la responsabilité des Capitaines seront les derniers officialisés par la FFG (Fléole) à la date de la rencontre.

Les coups reçus par les joueurs (joueuses) correspondront à l'index arrondi et seront calculés en prenant en compte (ou non, selon la décision du club) le slope et SSS du parcours.

Les rencontres ne seront pas fléolisées.

DEPARTS

Boules rouges pour les dames.

Boules jaunes pour les messieurs.

Les Capitaines d'équipe sont responsables du respect de ces repères.

DIVERS

Les matchs seront annulés ou reportés en cas d'INTEMPERIE (neige ou fortes pluies).

Appareil de mesure de distance : L'usage des appareils de mesure de distance tels que les télémètres lasers et montre est autorisé.

Attention. Seuls les appareils mesurant exclusivement la distance sont autorisés. Ceux donnant tout autre type d'indications (dénivelé par exemple) ne sont pas permis en compétition

"Placer la balle" sera précisé à chaque rencontre.

Les chariots manuels ou électriques sont autorisés. Dans le cas où les conditions ne permettent pas l'utilisation des chariots, la rencontre sera reportée après concertation des capitaines.

RESULTATS DES RENCONTRES :

Le classement sera effectué en prenant en compte les 2 meilleurs résultats en brut plus les 6 meilleurs résultats en net de chaque équipe.

Les cartes retenues pour le résultat en net seront obligatoirement différentes de celles comptabilisées pour le résultat en brut.

Le brut prime sur le net.

En cas d'égalité de points en brut entre deux joueurs (joueuses) de la même équipe, nominables dans cette catégorie, le Capitaine pourra choisir (entre les deux), celui qu'il retiendra éventuellement pour le classement net.

Les points stableford de chaque équipe seront comptabilisés en fin de partie.

Un tableau récapitulatif des scores de chaque club sera édité au fur et à mesure des rencontres.

Le club vainqueur au terme des 4 parties sera celui ayant totalisé le plus grand nombre de points stableford.

Le trophée hivernal sera attribué à l'équipe arrivée en tête à l'issue des 4 matchs.

Il sera remis en jeu l'année suivante.

RECOMPENSES :

A l'issue de chaque partie, un lot récompensera le premier en brut et les deux premiers en net de chaque équipe.

Pour l'édition 2019/2020, le club de **Mennecy Chevannes** est chargé d'organiser la dernière rencontre et s'occupera de la gestion des frais de participation et de la dotation finale.

COORDONNEES DES CAPITAINES :

Golf	Capitaine	Portable	Email
Chevannes-Mennecy	Michel Guigue	06 09 90 27 36	michel.guigue@libertysurf.fr
Sénart	Didier Oliveira	06 18 17 34 73	oliveira.didier@free.fr
Val Grand	Jean-Claude Bertau	06 12 64 18 38	domijc@orange.fr
Forges-les-Bains	Robert Crémades	06 37 95 39 23	robert.cremades@gmail.com